

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET :** Soutien aux pôles de compétitivité et structures d'accompagnement de la recherche

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de 2016, les subventions suivantes :
  - 38 000 € au pôle SCS,
  - 33 000 € au pôle Optitec,
  - 15 000 € au pôle Capénergies,
  - 20 000 € au pôle Eurobiomed,
  - 30 000 € au pôle Pégase (SAFE),
  - 9 500 € au pôle Mer - TVT,
  - 15 000 € au pôle Terralia (PEIFL),
  - 9 500 € au pôle PASS (UESS),
  - 85 000 € à l'incubateur Impulse,
  - 27 000 € à Belle de Mai Incubateur Contenus numériques,
  - 33 000 € à l'association ARCSIS,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires conformément aux conventions-types prévues à cet effet,

La dépense correspondante, soit 315 000 €, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de l'année 2016 sur le chapitre 65 fonction 23 article 6574.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**